

Service instructeur
Service Développement Culturel

N° CP-2009-2-7-2

Service consulté

**FONDS D'ACTION CULTURELLE
SOUTIEN AUX EXPRESSIONS ARTISTIQUES**

CONVENTIONS DE PARTENARIAT

Résumé : Il est proposé d'attribuer les subventions à des structures qui bénéficient de conventions d'objectifs en cours de validité pour un montant total de 143 000 €

Au titre des Expressions Artistiques, si l'attribution des aides au projet reste le principe général et mobilise la majorité des crédits, quelques structures culturelles bénéficient de conventions d'objectifs, en raison de leurs interventions structurantes dans le département.

Cinq conventions sont en cours de validité en 2009 :

▸ Au titre des arts de la scène :

- avec la Compagnie Pandora pour les années 2007 à 2009 ; le partenariat vise le soutien à la création, la diffusion, la formation et la sensibilisation de publics diversifiés. En 2009, dernière année de la convention qui fera l'objet d'une évaluation, l'aide départementale s'élève à 27 000 € ;
- avec les Tréteaux de Haute-Alsace pour les années 2008 à 2010, autour des mêmes axes que Pandora, avec une aide prévue dans le cadre de la convention à hauteur de 26 000 € en 2009.

▸ Au titre de la musique :

- avec l'Ensemble Instrumental "La Follia" pour les années 2007 à 2009 : le partenariat vise le soutien à la création, la diffusion, notamment dans les zones moins bien

desservies par l'offre culturelle, l'éducation artistique des publics et la structuration professionnelle.

En 2008, et conformément aux dispositions prévues dans la convention, La Follia a donné trois concerts dits « décentralisés » dans des communes haut-rhinoises : Illfurth (5 octobre), Bennwihr (29 novembre) et Altkirch (30 novembre).

Par ailleurs, des musiciens de La Follia réalisent des actions pédagogiques auprès de publics scolaires (collèges, lycées et écoles primaires) dans le cadre de parcours pédagogiques concertés avec l'équipe enseignante et le 5 octobre, lors d'une répétition publique, une partie du programme des concerts décentralisés a été donnée pour les patients du Centre hospitalier de Rouffach.

En 2009, un soutien départemental de 40 000 € est inscrit dans l'accord partenarial qui fera également l'objet d'une évaluation. Deux concerts décentralisés sont d'ores et déjà programmés à Neuf-Brisach (9 mai) et Riedisheim (5 juin) et seront également précédés d'un travail éducatif.

- En faveur de deux structures fédératives oeuvrant pour la pratique musicale avec la Fédération des Sociétés de Musique d'Alsace (FSMA) et vocale avec l'Association AREFAC - Mission Voix Alsace, dont les partenariats regroupent les deux Départements, la Région et l'Etat autour d'objectifs partagés de développement des réseaux, de missions d'information et de documentation, de qualification des chefs de chœur et d'harmonie et partant, des pratiquants, de renouvellement des répertoires,...

En 2009, l'aide prévue dans la convention avec l'Association AREFAC - Mission Voix Alsace s'élève à 50 000 €.

La convention avec la FSMA, échue en 2008, a fait l'objet d'une évaluation dont les conclusions permettent de nourrir la réflexion pour l'élaboration de la nouvelle convention ; compte tenu des délais nécessaires à la finalisation du nouveau partenariat, un avenant à la convention 2006/2008 sera proposé en 2009 et soumis ultérieurement aux instances délibérantes.

Il est précisé que l'ensemble de ces conventions fait l'objet de comités de suivi annuels permettant l'information des partenaires quant aux actions réalisées et à venir, ainsi que leur financement dans le cadre des objectifs énoncés dans les différents accords.

Les informations recueillies sont restituées en Commission Culture et en Commission Permanente au fur et à mesure de leur déroulement durant l'année.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et attribuer pour 2009 les subventions prévues dans les différentes conventions de partenariat, pour un montant total de **143 000 €**, à savoir :

→ La Compagnie Pandora	: 27 000 €
→ Les Tréteaux de Haute-Alsace	: 26 000 €
→ L'Ensemble Instrumental "La Follia"	: 40 000 €
→ L'Association AREFAC – Mission Voix Alsace	: 50 000 €.

Il est précisé que les crédits nécessaires seront prélevés sur la ligne budgétaire prévue au budget du Département, à savoir :

- Programme D021, opération 2009-D721-9999, imputation 65-311-6574-2347-371, concernant le Soutien aux Expressions Artistiques pour un montant total de 143 000 €.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke that extends to the right.

Charles BUTTNER